

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 4

Absents : 0

Date de convocation : 18 novembre 2020

Date d'affichage : 18 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian

**Étaient représentés :** RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - COCHET Jean-Pierre (donne procuration à GRANGE Christian)

**Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.**

**Délibération n° 20-11-123**

**Objet : Tarifs des secours sur pistes de la SEM Valloire, des transports sanitaires par ambulances et par le Service départemental et d'Incendie et de secours de la Savoie (SDIS) et des secours hélicoptérés pour la saison 2020-2021**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Concernant les tarifs des secours sur pistes, l'article 97 de la Loi N° 85-30 du 09/01/1985 relative au développement et à la protection de la montagne prévoit que les Communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants-droit, le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique du ski alpin ou du ski de fond.

Chaque année le Conseil Municipal est appelé à actualiser les frais de secours consécutifs à la pratique du ski alpin, y compris la pratique du ski nordique, du ski de randonnée, raquettes, et toutes autres disciplines de glisse assimilées.

Les secours sur le domaine skiable comprennent non seulement les recherches et les secours sur pistes, mais aussi les évacuations sanitaires jusqu'au centre de soins approprié à l'état de la personne accidentée, à la condition expresse que le transfert soit régulé par le centre 15. A cette condition, ce type de transport ne relève pas de l'assurance maladie et les tarifs sont libres.

Conformément à l'Article 97 de la Loi Montagne et à l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Maire sera autorisé à refacturer les missions de secours hélicoptérées sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours hélicoptérés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants-droits conformément aux dispositions de ces deux lois, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs.

Ainsi, je vous propose de fixer les tarifs des secours sur pistes, des transports sanitaires par ambulances, des transports sanitaires par le SDIS 73 et des secours hélicoptérés pour la saison hivernale 2020-2021 comme suit :

#### **TARIFS DES SECOURS SUR PISTES :**

Tarifs unitaires des prestations en euros TTC :

❖ FRONT DE NEIGE, TRANSPORT	68 €
❖ ACCOMPAGNEMENT (zone rapprochée et éloignée)	68 €
❖ ZONE RAPPROCHÉE	230 €
❖ ZONE ÉLOIGNÉE SUR PISTE	384 €
❖ ZONE HORS PISTE DE PROXIMITÉ	400 €
❖ ZONE HORS PISTE	750 €
❖ INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES :	
- PISTEUR SECOURISTE	72 €/heure
- ENGIN DE DAMAGE	230 €/heure
- SCOOTER, QUAD, 4X4	85 €/heure
❖ FRAIS DE RELANCE IMPAYES :	30 €

#### **TARIFS DES ÉVACUATIONS SANITAIRES EN AMBULANCES :**

❖ BAS DE PISTES - CABINET MÉDICAL DE VALLOIRE	175 €
❖ BAS DE PISTES – CENTRE HOSPITALIER ST JEAN MNE	263 €
❖ BAS DE PISTES – CENTRE HOSPITALIER CHAMBERY OU MEDIPOLE	471 €
❖ BAS DE PISTES – CENTRE HOSPITALIER GRENOBLE	552 €
❖ CABINET MÉDICAL DE VALLOIRE - DZ	150 €
❖ CABINET MÉDICAL - CENTRE HOSPITALIER ADAPTÉ	

dans la continuité du secours primaire effectué par le service des pistes uniquement si l'aggravation de l'état de la victime au cabinet médical conduit à son évacuation vers un centre hospitalier, après contact du centre 15 ( Si pas le cas = application de la réglementation des transports sanitaires : bon de transport du médecin et prise en charge du transport par la CPAM)

➤ ST JEAN MNE	263 €
➤ CENTRE HOSPITALIER CHAMBERY OU MEDIPOLE	449 €
➤ CENTRE HOSPITALIER GRENOBLE	552 €

#### **TARIFS DES ÉVACUATIONS SANITAIRES PAR LE SDIS 73 (UNIQUEMENT EN CAS DE CARENCE DES AMBULANCES):**

Tarif unitaire en euros TTC : à compter du 01/01/2021

❖ BAS DE PISTES - CABINET MÉDICAL DE VALLOIRE	209 €
❖ BAS DE PISTES – CENTRE HOSPITALIER	328 €

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le 30/11/2020

ID : 073-217303064-20201126-20\_11\_123-DE



## TARIF DES SECOURS HÉLIPORTÉS :

Tarif à la minute en euros TTC :

❖ LA MINUTE DE VOL

56.90 €

La commission finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 novembre 2020, a émis un avis favorable sur ce dossier.

La Commission d'appel d'offres réunie le 24 novembre 2020 dans le cadre de sa compétence facultative a approuvé les tarifs issus de la consultation passée pour les transports sanitaires par ambulances.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 novembre 2020,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 24 novembre 2020 dans le cadre de sa compétence facultative,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DÉCIDE :

➤ d'approuver les tarifs des secours sur pistes et consécutifs à ceux-ci ainsi que fixés ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 30/11/2020

Affichage : 30/11/2020

Valloire, le 30/11/2020

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

